

LETTRES DE FLANDRINE DE NASSAU
ABBESSE DE SAINTE-CROIX
A SA SŒUR LA DUCHESSE DE BOUILLON
Présentées et annotées par Jean Luc TULOT

--

Une vingtaine de lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix à Poitiers, à sa sœur Elisabeth, duchesse de Bouillon, sont conservées aux Archives nationales dans le Fonds Rohan-Bouillon à la cote 273 AP 180¹.

Flandrine de Nassau, quatrième fille de Guillaume le Taciturne et de Charlotte de Bourbon-Montpensier, née le 18 août 1579 à Anvers, à la différence de ses soeurs, fut catholique et devint religieuse. Il est vrai que tout concordait à ce destin. Elle fut en effet élevée par sa cousine Jeanne Chabot, abbesse de Paracllet puis par sa tante Jacqueline de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre et de Sainte-Croix de Poitiers. Elle fit sa première communion en 1589, prit le voile en 1594 et devint en 1603 abbesse de Sainte-Croix de Poitiers. Elle mourut dans la nuit du 9 au 10 avril 1640².

La majorité des lettres de Flandrine de Nassau à sa soeur la duchesse de Bouillon, qui sont parvenues à nous, ont été écrites par celle-ci entre le 2 septembre 1619 et le 15 juin 1620 alors que la duchesse de Bouillon avait entrepris un voyage dans ses terres du sud-ouest à l'occasion duquel elle conduisit à Thouars en son ménage sa fille aînée Marie qui le 18 février 1619 avait épousé à Sedan son cousin germain Henri de La Trémoille, III^e duc de Thouars.

Les années 1610-1624 furent des années décisives pour l'Eglise catholique en France par la réception des décrets du concile de Trente par l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1615. A l'exemple de la mère Angélique Arnauld, Flandrine de Nassau appliquait la règle de la clôture Cette obligation était une épreuve pour ses deux huguenotes de soeurs. Dans sa lettre du 7 août 1611, Elisabeth demandait à sa soeur Charlotte-Brabantine d'intervenir auprès du cardinal François de Joyeuse³ pour le "prier de nous faire ôter la grille pour voir la bonne seur à nous deux. C'est opstacle est fâcheux"⁴ Mais il ne semble pas que le cardinal ait réservé une suite favorable à leur demande, en 1614, Elisabeth écrivait à sa soeur Charlotte-Brabantine :

"J'ay grand peur que l'on ne n'ait point eu une lettre de Monsieur le cardinal de Joïeuse, quy eut fort contenté la bonne seur à nous deux, quy m'en eust veu de meilleur oeuil. L'on m'a dit que son secrétaire avoit dit que vous en aviés déjà fait la reigle et que vous l'aviés veue sans la grille, mes me semble que cela n'est point"⁵.

Comme le lecteur le constatera l'affaire de "la grille" n'avait pas évoluée en 1620 et navrait toujours les duchesses de Bouillon et de La Trémoille, mais Flandrine de Nassau, inflexible, se refusait à les recevoir sans cet obstacle ; sans autorisation de l'évêque de Poitiers. Il "faut se surmonter pour n'enfindre ce qui est de ma vocation", écrit-elle dans sa lettre du 6 mai 1620. Il "faut estre obéissante en toute chose sans exception" ajoute-t-elle dans sa lettre du 22 mai 1620.

¹ Notons que Paul Marchegay a publié les lettres de Flandrine de Nassau à sa sœur Charlotte-Brabantine conservées aux Archives nationales dans le Fonds La Trémoille à la côte 1 AP 339. Paul MARCHEGAY, "Lettres de Flandrine de Nassau, abbesse de Sainte-Croix de Poitiers à Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille, sa sœur", *Archives historiques du Poitou*, Tome I, 1872, p. 203-296.

² Edmond-René LABANDE, "Histoire de l'Abbaye Sainte-Croix de Poitiers", *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4^{ème} Série, Tome XIX, Années 1986-1987, p. 271-305.

³ François de Joyeuse (1562-1615), archevêque de Rouen, était l'oncle de Henriette de Joyeuse, la veuve du duc de Montpensier; Il était une personnalité de premier plan au parti catholique; En 1610, il sacra Louis XIII. Il présida la chambre du clergé aux Etats généraux de 1614. Le clergé français prit sous sa direction en 1615 la décision d'introduire en France les décrets du concile de Trente.

⁴ Archives nationales, 1 AP 334/140.

⁵ Archives nationales, 1 AP 334/165.

Les lettres de Flandrine de Nassau et celles de sa soeur Elisabeth présentent une certaine unité. Il est vrai que la spiritualité dans son ensemble est alors marquée par un retour systématique à la Bible, préconisé à la suite de la réforme protestante, par le concile de Trente, puis entretenu par le développement de la controverse et de la théologie positive.⁶ Il est par ailleurs curieux de constater que Flandrine de Nassau dans ses lettres à sa soeur utilise souvent l'expression " nostre Dieu " par laquelle elle souligne le lien commun entre leurs deux religions.

1

26 avril 1596 - La Haye

à Madame ma seur

Madame la duchesse de Buillon

Si j'ay esté ettonnée, Madame, vous le pouvés penser et le croire fermement, car je fus, je vous asure, plus d'une heure, après avoir reçu vos lettres, que je ne savois où j'étois, ce que je faisais ni ce que je disois.

Je fis fort bonne mine, car il y avoit force gens en la chambre de Madame, non point d'étranger, mais de ceux de la maison, déquels je ne voulois point faire aprecevoir mon ettonnement, ny leur faire douter de quellque chose. Mais, cella ne demeura guère chaché, car Monsieur de Busenval⁷ qui en vit quelle [que] chose dans sa lestre, le publia à cet Madame.

Que vous dire, je ..., je suis si ettoné quant je panse qu'on parlle de me marier, que je ne say ce que je fais et ne peut m'imaginer que ce ne soit moquerie, sinon quant je vois que vous en parler si sérieusement en vostre lestre.

Vous me comandés, chère dame, que je vous en escrive librement, aussy fais-je et vous dire que la chose du monde qui me ferés plus réponde à cette affaire cet l'espérance que j'ay de vous voir. Ce n'est pas que je ne [me] réjouise bien [de] l'honneur que je reçois de cette recherche et que ce parti m'est fort avantageux, mais, Madame, étant si navrée que je suis, cella ne laise pas de m'afliger, quant je panse que cet une personne que je ne conois point. Et qu'il me faut à cette heure renger du tout à la volonté d'un autre, autre.... Toutfois, Madame, je say bien que Monsieur vostre mary ne me procurera qui ne soit pour mon avantage. Voila pourquoy, je me remest en tout de que vous deux trouver, en voulant tousjours vous rendre l'obéissance, non d'une seur, mais d'une fille qui ne veut dépendre que de vous et ausy voyant qu'il est agréable à Monsieur mon frère et à Madame.

Il faut que je vous dise ma seur que les miracle produisent des miracle : cet que je n'avoit jamais eut l'honneur de recevoir des lestres de ce bon frère, mais il m'a escrit sur ce sujet pour me mander sa volonté, certes j'en n'ay été extrêmement, car ne pensant pas qu'il deu prendre cette paine. La voila comme on n'est trompé en ses épérances. Il voudroit avoir son _____ trompé /2/.

Madame, je changerés de propos pour vous dire que nous somes icy si seule, puisque nous n'avons point mon petit frère qu'il n'est pas possible de plus, car journellement nous ne la voyons point. Elle⁸ dis ocupasions qu'il luy sont plus agréable que nostre présence. Vous ne vites jamais rien de si étrange, car elle ne voit persone et ce contente fort en cette solitude. Solitude fort agréable, puisqu'elle a une persone quel honor et qui ne bouge d'auprès d'elle.

L'on ne parle plus de 500⁹, il est plutout miné près de 16¹⁰. Devant son partement, ♥@@♥ (elle) @EΞ (luy) avoit fait σ∇\$Ψσ7♥ (défandre) sa ΧΣ\$ΨΦ7♥(chanbre), si bien que le εΛΕΓ7♥ (pouvre) 500

⁶ René et Suzanne PILLORGET, France Baroque, France Classique, Coll. Bouquins, Robert Laffont, 1995, 2 vol, tome I, p; 167.

⁷ Ambassadeur de France aux Provinces-Unies.

⁸ " Elle " est probablement Catherine- Belgique de Nassau (1578-1648), troisième fille de Guillaume de Nassau et de Charlotte de Bourbon-Montpensier qui épousa en 1596 Philippe-Ludovic II de Hanau-Münzberg (1576-1612).

⁹ Dans deux paragraphes de cette lettre Flandrine de Nassau utilise un code composé de lettres grecques et de symboles. Quelques mots déchiffrés par Elisabeth de Nassau permettent de le déterminer : a = \$, b = Φ, c = Χ, d = σ, e = ♥, f = ∇, g = ∇, h = Σ, i = ●[∞], l = @, m = §, n = Ψ, o = Λ, p = ε, q = , r = 7, s = Χ, t = ϕ, u = E, v = Γ, x = , y = Ξ.

ettoit desespérer de voir un si prompt XΣ\$Ψ∇§♥Ψ ρ (changement). Voiez la personne¹¹ qui a eu le ε7♣ΨX♥ (prince) de εΛ7 ρEV ρ@ (Portugal) sur 16 de luy avoir fait ΛEΦ@♣♥ (oublier) 500 qu'elle \$♣§Λ♣ ρ (aimoit) tant et pour qui ♥@@♥ (elle) avoit eu tant de Φ7ΛE@@♥7♣ (broullery) il y a si peu de temps, que j'espère de vous conter bientôt.

Il faut que je vous dise que vous ne sauriez croire @\$♣ ρ♣♥ (l'amitié) que 16 fait paroître à X♥@EΞ (celuy) que j'ay ψΛ\$♥ (nosmé), ci-devant, qui n'a point de non en chiffre, mais je le nomerai comme feu Calvert 489. ♥@@♥ (elle) luy donne son εΛE7 ρ7\$Ξ (pourtray) et @EΞ (luy) le X♣♥ψ (sien) tous en petite ΦΛ♣ ρ♥ (boite) couverte de σ♣§\$♣ (diamens) et tant d'autre temoygnage qu'elle rent de @\$♣§♥7 (l'aimer) beaucoup plus que luy a l'avenir. Imaginés-vous encore plus que je ne vous dis, car on ne sauroit à un qui feroit pas ∇♣\$ψX♥ (fiance) en faire davantage et mesme pas tout.

Cet asez parler de ces affaires là, parlons des nostres. Je vous ay déjà mandé que j'avois reçu vostre procuration et une de Madame l'Electrice, qu'elle donnoit au beau-fis de Mégant. Il me luy a falu donner la vostre, car Madame l'a voulu et luy disoit que Madame l'Electrice luy comande de faire trouver son flis aus asenblé et qu'il ne pouvoit faire qu'il nut la vostre.

Je luy disoit au commencement que /3/ je ne luy pouvois donner. Madame ma seur que je n'use vostre réponse, mais il m'a dit que cella ne pouvoit se faire sans qui montre vostre contentement et si en cas que vous ne le trouveriez pas bon, qu'il vous la rendroit, mais qui croïoit toufois que vous ne voudriez pas faire vos affaires à présent et vous servir de diverse personne toutes deux cella est bien vray qu'il faut en cella suivre Madame l'Electrice, puisqu'elle m'a mandé que Monsieur vostre mary luy avoit escrit que tout ce qu'elle feroit, il le trouveroit bon. Cette un home qui est asez capable si l'entendoit bien nos affaires, mais il ni entent que ce que son beau père, qui nous est bien affectionné en tout ce qui peut sans le préjudice (?) du particulier. Mais, si Madame l'Electrice veut en cella se gouverner sagement et que pour le moins elle ne luy laisse rien résoudre qu'elle n'en chache vostre avis et qu'il ne soit pout le bien de nos affaires il ne pourra pas nous nuire, mais il pourra bien nous servir. Quant au gage je n'en say rien. Je ne faudre de vous en avertir et de tout ce qu'en sorer.

Je n'ose asarder vostre fraise que personne esprès autrement il l'y a longtemps que vous l'uiser. Je n'ay encore rien fait donner à ses formes, car Mégant n'a pas encore le moyen. Il ne laisse pas de m'inportuner bien parce que quant je revins de France, je leur avoit dit que vous m'aviez comandé de luy donner quelle chose et j'ay donné à Sara si bien qu'il pensent que je leur onblie et ne vous ont point seut moins de service que sur ce se disent-il, mais je leur ay bien dit qu'il n'y a point ne tient pas à vous.

Voilla pour ce fait, /4/ il faut que tout à cette heure j'écrive à l'armé sur un homme exprès qui si en va. Cella sera cause que je ne vous ferés pas celle-ci plus longue. Je vous supplirés de me mander ce que vous désirez d'icy, si en cas je vous dois bientôt voir, ce que je désire fort, mais ce désir se refroidit quant je pense que cet pour un tel sujet, mais toute affliction cesse quant je pense que je jouirés de cette chère présence, qui est désirée de moy avec pasion.

Je vous le jure, chère seur, pour vous faire conestre que rien ne m'ôtera la volonté de vous estre fidelle et obéissante servante, mon désire m'i oblige et mon inclination m'i pousse et l'honneur que vous me faites de m'aimer m'i contraint ; contrainte fort agréable puisqu'elle me fait satisfaire à mon devoir, lequel j'esarés tousjour de vous rendre !

Nous avons eu des nouvelles de ce cher enfant. Vandam m'a mandé tout particulièrement son mal, certes qui m'a fort etonné, mais fort réjouie voyant qu'elle se porte bien. Aymés ce qui vous ayme, je vous supplie très chère seur puis que sommes mesme et commandez absolument à vostre

X X X \$ \$ \$

A la Haye, ce 26 d'avril.

¹⁰ Il est probable que 16 désigne Maurice de Nassau (1567-1625) devenu le chef de la Maison de Nassau à la mort de Guillaume de Nassau. Son frère aîné Philippe-Guillaume (1554-1618) étant prisonnier des Espagnols.

¹¹ Dans ce passage assez obscure, Flandrine de Nassau paraît faire allusion à sa demi-soeur Emilia (1569-1629), née du second mariage de Guillaume d'Orange avec Anne de Saxe, qui épousa en 1597 le prince Emmanuel de Portugal (1568-1638)

2

18 octobre 1597 - Jouarre
à Madame ma seur
Madame la duchesse de Buillon
à Turaine

Madame ma seur, à l'arivée de ma niepce, l'on m'a dict que vous avés esté malade¹², ce qui m'a troublé ma joye, encore qu'elle fust fort grande. Je vous suppliray donc chère seur me mender bien au long de vostre santé et je vous diray que madicte niepce e[s]t belle et gentille et tout à mon gré. Je l'ay baisé plus cent fois me représentant qu'elle vous estoit si proche. Je m'assure que vous en aurés quelque jour beaucoup de contentement.

J'ay bien toutes les envie de monde de la retenir plus lontent si j'usse pansé estre avouée que vous la fusiés venu quérir. Ne pensés-vous pour ce mon cher coeur l'inpaticence qui me tient de me voir si élongnée de vous et d'espoir, je n'ose dire jamais, sy nous faisons comme nous avons commencé. Nous n'avons garde de nous rencontrer.

J'espère toutefois, sy plaict à Dieu, que ce sera quelque bon jour que je béniray à jamais sy me fait la grâce de le voir. Ce qu'attendant, honorée-moy de vostre bienveillance et me favorisées de vostre amitié, croyant la mienne et infalible, vous l'ayant dédié en calité,

Madame ma chère seur de

vostre très humble seur à vous faire service.

Flandrine de Nassau

De Juerre, ce 8e octobre 1597.

3

15 février 1599 - Jouarre
à Madame la duchesse de Buillon,
ma soeur

Madame ma chère soeur, j'ay bien heu du contentement ayant receu deux de vos lettres presque en mesme temps l'une par le moien de Madame de La Chetardie et l'autre M. de Rignac me la fait tenir estant à Paris. Je croy que se seois unne occasion fort facile pour savoir souvant de vos nouvelles et non de vous en mander des miennes qui ne m'estoit par unne petite joye mes très grande puisque j'avois le moyen de vous entretenir et de vous donner des nouvelles assurance de l'amitié et service que je vous ay voué qui me fera bien faire des reproches à Monsieur de Buillon d'avoir esté sy peu auprès de vous. Je m'atens de le voir mes que le Roy soit à Monceaux. Mes mon coeur puisque vous me demandé mon conseil de la jalousie que vous voulés prendre de Monsieur de Buillon contre moy, je ne t-en veus rien céler, car j'ay bien peur que sy vous ne venés bientôt en ces cartiers que ce ne sera sans juste raison que vous l'aprenderés. Regardés donc chère seur de ne faire long séjour où vous estes, affin de vous venir opposer à ceste amitié, d'autent qu'il y a que vous la seule quy ayés ce pouvoir.

Croyés donc mon conseil, chère seur, et retournés en ce país vous y trouverés vaine seur qui vous honore et chéris plus quelle mesme et qui n'arais jamais de joye entière qu'elle ne vous aye embracée ung millions de fois et ma petite niepce aussi. Je ne me suis point bien contenté, car vous ne m'en mendés point de nouvelles sy l'aymai-je de tout mon coeur.

Madame nostre belle-mère m'a fait l'honneur de me mender que c'est la plus jolie que l'on saroit voir. Elle me fait l'honneur de m'escire souvent. J'ay sceu par elle l'heureux accouchement de nostre

¹² Au mois de février 1597, Elisabeth de Nassau avait quitté Sedan pour rejoindre son mari à à Turenne où elle resta jusqu'en 1603. Elle avait laissé sa fille Louise à Sedan. Cette lettre nous apprends que à la fin de l'été Louise fut conduite à Turenne et qu'au passage le convoi s'arrêta à l'abbaye de Jouarre.

4

seur de La Trimouille, qui se porte fort bien. Je m'atens d'en avoir bientôt des lettres, mes je vous conjure de croyre, mon coeur, que de tous les neveux ou nièce que j'ay ou oray, je n'en aymeray jamais tant que ma petite mig[n]onne nièce que j'enbrace de toute mon affection.

Je ne vous dis rien de Madame nostre tante, car elle vous escript, mes je vous jureray bien que vous n'avés soeur au monde qui me puisse surpasser en la parfaite amitié que je vous ay dédié sur cete vérité je vous baise bien humblement vos mains et mediray aveq passion,

Madame ma chère soeur

vostre bien humble soeur à vous faire service.

Flandrine de Nassau

A Juerre, ce 15e fébvrier.

4

30 mai 1615 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Tureine

Ma Chère Madame, le tamps m'a bien duré durant vostre voyage, que je l'ay trouvé bien long, tant il me tardoit de savoir de vos nouvelles.¹³ Je loue Dieu de tout mon coeur de les avoir apris par vostre dernière telle que je les souhette, car je suis extrêmement ayse de ce que vous este bien contente de vostre nouvelle aquisition¹⁴. Je m'assurois bien que vous y seriés bien receue et honorée et respectée, comme vous le mérités trop pour trouver des personnes quy y menquasse. Il faudroit qu'elle fussent toute barbare, chère Madame, pour vous voir et ne vous point aymer de tout son coeur. Je le croy ainssy, chère soeur, et beaucoup d'autre avec moy, qui ne vous verray pas sy tôt, à ce que je croy, puisque Monsieur vostre mary vous doit venir quérir. Il me semble que je suis plus près de vous /2/ que lorsque vous este à Sedan. Ces pourquoy, je suis bien ayse que vous soiés encor quelque tant. Je m'en trouve ce me semble plus forte et contente pourveu toutefois, mon coeur, que vous la soiés, car je désire en tout vous plaire, comme à la meilleure soeur du monde, qui m'oblige jusques au plus profond du coeur, m'ayant méné sy particulièrement de ses nouvelles et de son voyage.

Monsieur de La Trimouille est de retour du sien¹⁵. M. du Plessis est en ceste ville, qui a aporté de ses lettres. Il m'est venu voir un jour que j'avés pris une petite médecine. Je l'ay veu fort peu mes ce n'a esté toutefois sans m'enquérir des nouvelles de ma chère Madame à qui j'ay bien rendu response sur ce que vous me mendiés.

Touchant Madame de La Trimouille, je luy ay envoyé vostre lettre et les deux autre que j'ay donnée audit sieur du Plessis pour les luy faire tenir c'est avecq toute fidelité que je les ay envoyé. Je m'assure que /3/ vous n'en douterés point ma chère Madame.

J'ay escript un petit mot à madite dame de La Trimouille, car je ne la veus plus inportuner. Je ne suis point fâchée contre elle, puisque je sçay fort bien que n'a nulle obligation à m'aimer et que ne le fasse

¹³ Elisabeth de Nassau était partie de Sedan avec ses trois filles aînées à la fin du mois d'août 1614 et était arrivée à Turenne à la fin du mois d'octobre 1614. Elle se rendit à Lanquais au Périgord à la fin du mois de décembre 1614. Le 12 avril 1615, Elisabeth de Nassau accueillit à Lanquais son neveu Henri de La Trémoille de retour de son tour d'Europe. Dans la seconde quinzaine du mois d'avril 1615, elle visita avec son neveu la vicomté de Castillon en Guyenne que son mari avait achetée le 2 janvier de cette année à Emmanuel-Philippe de Savoie, marquis de Villars pour la somme de 246 000 livres. Elle était de retour à Lanquais le 1er mai 1615 et revint à Turenne le 25 mai 1615. Le 8 août 1615, selon les mots mêmes de son époux, elle était en "bonne santé à Sedan avec sa petite troupe".

¹⁴ Elisabeth de Nassau venait de visiter la vicomté de Castillon que le duc de Bouillon avait achetée au début de l'année.

¹⁵ Henri de La Trémoille venait d'achever son grand tour d'Europe qui depuis le printemps 1614, l'avait amené à parcourir l'Allemagne, l'Autriche, la Hongrie, le nord de l'Italie, la Suisse et le sud de la France.

point aussy, comme elle me l'a témoygne¹⁶. Je ne peus faire moins que de mon costé ny avoir point une sy grande affection, mes toujours je l'honoraray comme le doit une soeur, simplement sans y adjouster rien de plus particulier. Je seray toujours fort ayze et supplye Dieu pour sa présence temporelle et spirituelle de toute mon coeur, de cela vous en pouvés assurer ma chère Madame et que je vous rans de debvoir aussy de toute mon affection celle que me faicte l'honneur de me porter est cause que l'on vous dit au bien de moy afin de vous plaire. J'ay eu l'honneur une fois de voir Monsieur le comte de Gurson¹⁷, il est frère de Madame de Xainte, que j'honore fort pour la grande vertu /4/ nous donnions bien envie de rire tant nous crions tous deux.

Ceste defluction que j'ay eue sur le visage, m'a encore ocmenté mon incomodité; je bois des eaus d'Eucosse d'aujourduy pour d'autres petites incomodités, car pour l'autre je croy que la meilleure médecine c'est de me remettre à la sainte volonté de Dieu, comme estant celuy qui sçait véritablement ce quy nous est le plus nécessaire.

Je le suplye qu'il m'en fait la grâce et croiés, ma chère Madame, de me permettre que j'embrace un milion de fois Mesdamoyse vos filles, que j'honore de tout mon coeur. Je leur ay escrit. Je croy que vous aurés à cest heure receu mes lettres. Adieu donc, chère Madame à qui je suis an tout très humble servante et très obéissante seur.

SC. F. N.

A Ste-Croix, ce 30e may 1615.

5

2 septembre 1619 - Poitiers¹⁸

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Buillon

Ma Chère Madame, Monsieur le viconte de Sardigni m'a fait la faveur de le venir voir [icy. Il m'a] offert de vous faire tenir de mes lettres dont il m'a bien obligé et de me dire que je vous ressemble fort. C'est chère Madame un de mes plus grans contentement de ce monde et de me savoir bien aymée de ma chère Madame dont il m'a donné encore assurance et que vous souveniés bien souvant de moy. Vous este trop bonne, Chère Madame, mes aussy vous honoray-je le plus parfectement quy m'est permis yssy bas. Je ne vous feray que ce petit mot encore en grande hâte.

La Roynè mère est en ceste ville¹⁹. Monsieur de Monbason²⁰ a pris la paine de me venir voir et Monsieur de Bétune²¹. Voilla pour ce que j'ay veu dont je bien contente et extrêmement de penser que vous serés bientôt à Thouars et que vous serés sy bonne que me venir voir.

¹⁶ Ce passage fait présumer de Flandrine de Nassau et sa soeur Charlotte-Brabantine avait parfois des frictions.

¹⁷ Frédéric de Foix, comte de Gurson.

¹⁸ Dans la seconde quinzaine du mois d'août 1619, Elisabeth de Nassau entreprit son troisième périple de la décennie dans le sud-ouest. Ce fut le plus long, dix-huit mois. Elle emmena avec elle une partie de son petit troupeau : ses filles cadettes : Julienne, Elisabeth et son second fils : Henri et conduisit jusqu'à Thouars sa fille aînée Marie. Passant par Jouarre, Coulommiers, Moret où sa soeur Charlotte-Brabantine l'attendait, Pithiviers, Orléans, Blois, Tours, Saumur, elle arriva à Thouars le 9 septembre et au début du mois d'octobre prit le chemin de Turenne où elle resta jusqu'au printemps. Elle alla ensuite dans ses terres du Périgord. Elle était à Montfort le 4 avril 1620 et à Limeuil le 1er mai 1620. Le 28 mai, elle était revenue à Montfort en route pour Turenne. Le 12 juillet, elle était à Nègrepelisse. Elle se rendit au mois d'août à Castillon. Au mois de novembre elle alla à Thouars pour la naissance de son premier petit-fils le prince de Tarente le 17 décembre 1620. Elle passa les fêtes de Noël et du nouvel an à Thouars, et prit, dans les premiers jours de janvier 1621, le chemin de Sedan où elle arriva dans la première quinzaine du mois de février 1621.

¹⁹ La paix d'Angoulême avait mis fin à la première guerre entre le fils et la mère. Marie de Médicis était en chemin pour aller rencontrer son fils.

²⁰ Hercule de Rohan, duc de Montbazou, beau-père de Luynes le favori de Louis XIII, avait servi d'intermédiaire entre le Roi et sa mère.

²¹ Philippe de Béthune, frère de Sully.

Je ne sçay nulle nouvelle de la bonne soeur à nous. Je suis bien sa servante très humble et de Madame vostre fille que j'embrace de tout mon coeur et tout le reste du cher troupeau. Adieu très [hono]rée Madame, l'on me presse [tant] que je ne sçay que je dis. C'est

SC. F. N.

A Ste-Croix, ce 2e septembre 1619.

6

29 septembre 1619 - Poitiers

à Madame ma soeur

à Touars

Ma Chère Madame, je vous demende pardon de ne vous avor plutôt randu très humble remercyment de l'honneur qu'il vous a plu me faire de m'envoier voir, mes je sçay que vous este sy bone que ne me refuserés la pardon que je vous demende puisque c'est une chose où je me crois obligée que de mériter quelque huit jours pour plus serieusement penser aus grâces que nostre bon Dieu nous faict, à faict et nous fera quelque jour, sy luy plaist, et aussy au quatre fins de l'homme ainssy que le sage nous advertis afin de nous garder d'ofencer n'en sont toutes choses que l'on ne savoit considérer assés atentivement. Je supplye sa divine majesté e me faire la grâce d'en faire mon profit. royés, chère Madame, que j'ay remercyé ce bon Dieu de tout mon coeur des grâces temporelle et corporelle qui vous faict et l'ay supplyé pour vostre salut comme pour le mien propre, car croyés ma très chère Madame qu'il m'est aussy recommandable je ne vous en diray davantage espérant en Dieu seul qui peut tout. Je vous diray donc mon extrême /2/ joye de vous savoir sy proche et de ce que vous y lesserés pour tousjours une personne que j'honore tant et quy vous y amenera souvant, sy plaict à Dieu. Et par ce moyen, j'espère l'honneur de voirs ma chère Madame que je supplye très humblement et Madame vostre fille aussy de ne m'aporter que les mouchoirs que m'avés promis, car je n'ay nul besoin ny de vescelle d'argent ny d'autre chose mes que j'aye besoin de toille. Je vous le menderay et combien. Il m'en faudra je vous requier donc mon coeur de ne vous mestre en paine. Vous m'avés desjà tant donn'' que je suis merveilleusement obligée ma très honorée Madame et de tant et signaler tesmoygnage de l'honneur de vostre amitié que je n'en puis jamais douter et puis mon coeur ceste preuve qu'il vous plaict de m'en donner de venir me voir au parloir, mes chère Madame, il vaut mieux que vous veniés à part avecq Monsieur vostre fis et Madame vostre et les deux chères /3/ niepces, car je ne pourois vous voir et la bonne seur à nous deux, quy me fera aussy cest honneur, comme je l'en supplyray le parler est sy petit que je ne vous pourois voir croyés chère Madame qui me tarde bien que je ne reçoive c'est honneur et contentement, qui m'a bien esté traversé par les nouvelles que j'ay receue de la grande maladye de Madame nostre tante²². Le lettre que l'on m'escrit de Juerre est du temps que vous y estiés²³ ; depuis je n'en ay rien scieu. J'en suis bien en paine je vous suplye, chère Madame, de me mender le jour que j'oray l'honneur de vous voirs.

Adieu chère Madame que j'honore plus que jamais s'il se peut et d'estre encore plus très humble servente de ma très chère Madame. c'est

SC. F. N.

A Ste-Croix, ce 29 sepbre 1619.

Chère Madame, ma cousine de Royan²⁴ est vostre très humble servante. Elle m'a sy bien taillé ma plume qu'elle est cause que j'ay mieus escrit que coustume. Elle est bien ayse du bon mariage que vous

²² Jacqueline de Bourbon-Montpensier, abbesse de Notre-Dame de Jouarre-en-Brie, née le 6 juillet 1540, fille de Louis II de Bourbon, 1er duc de Montpensier, et de Jacqueline de Longwy-Givry. Elle mourut le 6 mars 1624 à l'âge de plus de 83 ans.

²³ Sur son chemin Elisabeth de Nassau avait rendu visite à sa tante Jeanne de Bourbon-Montpensier, abbesse de Jouarre.

²⁴ Catherine de La Trémoille (vers 1600-1650) était la fille de Gilbert de La Trémoille, marquis de Royan, baron d'Olonne et d'Aspremont, sénéchal de Poitou et d'Anne Hurault. Elle appartenait à la branche catholique des La Trémoille. Son père était cousin germain de Claude de La Trémoille, l'époux de Charlotte-Brabantine de Nassau. Elle n'avait aucune parenté avec Flandrine de Nassau ; cousine et tante sont des formules de courtoisie.

avés fait. Elle honore tout à fait Madame vostre fille. Je luy ay assuray qu'elle avoit bien agréable que luy tesmoignat elle mesme tout le reste est toujours extrêmement vos servantes très humbles.

7

22 octobre 1619 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame, je m'atendois bien que me feriés l'honneur de Limoge de me mender de vos nouvelles et en avois bien de l'impassiance. Et maintenant que j'en ay receu, j'ay bien de la paine de celle que vous avés eue de Mlle vostre fille, la voyant malade et supplye nostre seigneur de tout coeur qu'elle continue à se bien porter. Vous aviés bien raison de craindre la petite vérole. J'espère néanmoins que ce ne sera rien puis qu'elle ne sentoit plus de mal. Je les embrace toutes deux un millions de fois et le petit aussy, qui est sy joly qui ne se peut rien voir de plus aymable. Noue en parlons souvant et de la bonté de ma chère Madame. Je ne mérite pas le moindre des tesmoygnage qu'elle me donne de son amitié ny de ceste bonne lettre que je viens de recevoir que le Sr. Batus m'a envoyé.

Il y a un homme qui me presse sy fort que ne vous dirés pas la moitié de ce que je voulés. Je receu vendredy un paquet assés gros quy vous estoit adressé, celui que vous /2/ de Paris me mende que sy vous este partie que je l'envoye à Madame vostre fille de que j'ay fait par Monsieur de Marconnay²⁵ qui a pris la paine de me venir voir. J'antendois aujourduy de ses lettres pour vous le envoyer mes je n'en ay point encore receu. Je luy envoyray les vostre fort fidellement croyé le mon coeur et que je m'estime bien heureuse de vous randre ce petit service. Je vous supplye de continuer tousjours lorsque vous escriprés au Sr. Sweerts²⁶ de luy recommander ce voyage de Brucelle qui promet de faire pour ma rante et me pardonnés la paine que je vous donne.

Monsieur de Limoge²⁷ est fort honneste de vous avoir accomodé d'une litière et de vous estre alé voir. Je croy que sy Monsieur de Poitiers²⁸ eut esté issy, il vous eut bien randu ce mesme devoir. Je luy parleray du congé /3/ mes que je voye, car je désire autant que vous, chère Madame, de vous voir et pouvoir embracer sans ostacle, pourveu que je soye bien certaine véritablement que ce soit sans aucun scrupule de ma conscience, car de cela l'on avoit aussy tot ma vye. Dieu mercy, il m'a fait ceste grâce que de me donner ceste volonté.

Je vous diray aussy ma chère Madame que deux jours après vostre partement, nous avons veu la seur de Madame de Chalendre, de Piere, qui a esté guérie à Nostre-Dame-des-Ardilliers²⁹ d'une sy grande paralisie qu'il la falloit porter et pour cela elle avoit un homme qui la portit ; et tout en un instant elle fut tellement guérie qu'elle va aussy bien que moy. Elle nous la dit elle mesme, et que c'est le plus grand miracle que l'on saroit voir que celui que nostre bon Dieu a fait en elle par l'intercession de la Vierge, car elle ne se soutenoit non plus sur ses jambes que sur ses cheneus. Nostre bon Dieu en soit loué. Je vous

Catherine de La Trémoille avait été accueillie à l'âge de 8 ans à l'abbaye de Sainte-Croix, Elle fit profession en janvier 1616. Flandrine de Nassau la choisit pour lui succéder. Par brevet du 15 janvier 1622 Louis XIII de passage à Poitiers la nomma coadjutrice avec succession. Louis Coudanne, biographe de Flandrine de Nassau, laisse entendre qu'avec le temps les rapports entre les deux moniales devinrent difficiles.

²⁵ Membre d'une prolifique famille huguenote du Mirabelais au service des La Trémoille.

²⁶ Représentant des trois soeurs à La Haye.

²⁷ Raymond de La Marthonnie, évêque de Limoges, en succession de son oncle Henri de La Marthonnie.

²⁸ Henri-Louis Chasteigner de La Roche-Posay, évêque de Poitiers de 1612 à 1657, un apôtre de la Contre-Réforme. Sa mère avait été un temps protestante.

²⁹ Une piéta en pierre trouvée en 1454 dans un terrain argileux ou ardille d'où le nom d'Ardilliers est à l'origine de ce pèlerinage qui prit un grand développement au XVIe siècle et acquit une renommée internationale. Le 5 avril 1619, les Oratoriens entrèrent en possession de Notre-Dame-des-Ardilliers et en firent un instrument de propagande efficace contre les protestants qui refusaient le culte marial.

envoie la lettre d'un médecin qui a traité avec ceux de la Roïne mère, qui arriva à Saumur un peu après ce miracle³⁰.

Adieu, Chère Madame, je suis vostre servante très humble et toute nos filles aussy. C'est
SC. F. D. N.

A Ste-Croix, ce 22 octobre 1619.

8

28 octobre 1619 - Poitiers
à Madame ma soeur
Madame la duchesse de Bouillon
à Turene

Ma Chère Madame, c'est pour accompagner ces paqués que je vous envoie de Madame vostre fille, que je vous escrips et ne vous entrediendré guère, car ayant tant de lettres a voirs je fais craindre de vous ennuier.

Je vous feray donc Chère Madame seulement la joye de la bonne nouvelle de Monsieur le Prince³¹ qui est auprès du Roy. Je croy que vous en serés extrêmement ayze, comme nous en avons toutes occasion et d'en louer nostre bon Dieu.

Madame vostre fille me mande que je luy avois envoyé dont je me doutois bien et avois grant envie d'ouvrir afin de prandre ce qui seroit pour vous et vous l'envoyer car il y desjà lontans que les eussies receus mes je n'osay ouvrir le paquet. Mendés moy mon coeur, sij'en reçois sy vous plaict que j'ouvre les paqués pour vous envoyer ce qui sera pour vous à qui j'envoie des lettres de Mme de La Chatignerés qui vous mende comme Mme la Princesse³² se porte mieux, Dieu mercy. Elle me dit qu'elle est toute honteuse de l'honneur qui luy avés faict aussy este vous toute bonne. Nos filles me le disse incessamment et moy je le reconnois encore plus qu'elle ne me soroient dire. Elle sont bien de toute leur affection vos très humbles servante, surtout ma bonne cousine de /2/ Royan, qui vous honore de tout son coeur et Monsieur vostre fis et Mesdamoysselle vos filles, que j'embrace un millions de fois ; et vous chère Madame que je supplie de me croire ardamment vostre servante très humble et très obéissante soeur qui ne me lasseront jamais de vous entretenir, mes je plains vostre paine à lire tant de lettre Adieu donc ma très honorée Madame. C'est

FN

A Ste Croix, ce 28 octobre 1619.

9

5 novembre 1619 - Poitiers
à Madame ma soeur
Madame la duchesse de Bouillon
à Turene

³⁰ La visite que fit cette année là la Reine-mère aux Ardilliers fut l'occasion de plusieurs miracles qui furent consignés dans une brochure largement diffusée. *Les Miracles arrivés en la présence de la Reine Mère en la Chapelle de Notres-Dame-des-Ardilliers*, Saumur, 1619. Albrecht Burkardt dénombre 49 miracles entre 1594 et 1605, 2 entre 1606 et 1618, 37 entre 1619 et 1635, 32 entre 1637 et 1681 et 4 entre 1682 et 1713. Albrecht BURKARDT, "Entre propagande et rarefaction: les miracles de Notre-Dame-des Ardilliers, 1594-1713", in "Saumur, capitale Européenne du protestantisme aux XVIIe siècle", *3ème Cahier de Fontevraud*, 26-28 avril 1991, p. 140.

³¹ Henri II de Bourbon, prince de Condé, neveu de Charlotte-Brabantine de Nassau, interné depuis le 1er septembre 1616, venait d'être libéré par Louis XIII à la demande du duc de Luynes.

³² Charlotte de Montmorency, épouse de Henri II de Bourbon-Condé.

Ma Chère Madame, vous m'avez extrêmement obligée de me mander votre heureuse arrivée en votre maison. Je vous en rends mille très humble remerciement. J'étois toujours demeurée en peine de Mademoiselle votre fille craignant qu'elle eut esté malade. Je loue nostre bon Dieu d'avoir conservé tout votre cher troupeau en bonne santé et que Monsieur votre petit fils se trouve bien en ce pais là. Je l'embrasse de tout mon coeur car il est le plus joli du monde où je croy qu'il n'a point le seblable. Nous le disons bien souvent icy où il est bien honoré et chéry et Mesdamoiselles vos filles aussy, mes vous surtout chère Madame, qui avez tout entièrement gagné nos coeurs mes le mien surtout qui vous plaint bien de n'avoir plus auprès de vous ceste chère fille. Je me suis représentée souvent combien vous la trouveriez à dire car elle a extrêmement d'esprit et en âge où elle vous /2/ apportoit beaucoup de contentement et de soulagement, comme feront bien les deux autres aussy dans peu de temps, car elle ont bien ces mesmes qualités. C'est ce qui vous doit consoler, ma chère Madame, et prendre ceste absence sen vous en trops fâcher car il me semble vous avoir triste et en soupirer souvent. Mes, chère Madame, comme vous dite, elle est en de sy bonne mains que ne peut mieux estre, car la bonne soeur à nous deux l'ayme parfaitement. Elle m'a mendié qu'elle estoit tant en peine à son retour de la voir sy triste de vous avoir laissée qu'elle en estoit en une extrême paine et qu'elle y seroit bien encore bien davantage sans qu'elle l'assure que votre absence ly seroit du tout insupportable sy elle n'estoit en sa compagnie.

Je vous envoie encore un paquet qu'elles m'ont envoye que j'ay fait tenir au Sr. Batut au *Lion d'or* à Belac ainssy qu'il me l'avez /3/ mandé et luy m'a assuré qu'il ne manqueroit à vous les faire tenir. c'est un fort honneste homme, car je l'ay employé pour une affaire que j'ay eu en ce pais là. Il m'a promis de m'y assister de sy bonne volonté, que je m'en tiens fort obligée, encore que je sache bien que c'est pour l'amour de vous, mon cher coeur, que je supplie de luy faire savoir que luy en savés bon gré. Car en toute chose, vous me tesmoygnés tant l'honneur de vostre amitié que j'admire vostre bon naturel et désirer tant que j'aye une permission pour nous voirs comme nous soutions j'esaray Monsieur nostre esvesque sy me la voudroit donner. Il n'est de retour que depuis deux jours. Je vous diray que je sçay bien qu'en nécessité il le peut. Et sy vous plaisoit mettre une de vos fille céans, il vous seroit nécessaire d'y entrer. C'est pourquoy il vous doneroit fort librement congé, mes je crains bien qu'à ceste condition vous ne le vouliez pas.

Ma cousine de Royan est votre très humble servente et de Monsieur votre fis qu'elle ayme et honore de tout son coeur et Mesdamoiselle vos filles et tout le reste aussy et moy qui embrasse ma chère Madame un millions de fois.

SC. F. N.

Ce ve no^{bre} 1619.

10

17 novembre 1619 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame, tant à la haste qui ne se peut davantage, je vous fais ce mot pou accompagner celles que je vous envoye de Thouars. Les messagers de Limoge parte sy soudin après leur arrivée, que sy l'on n'avoit les lettres. Elle demeure comme ont fait les dernières. C'est pouquoy mon coeur vous m'excuserés d'une plus grant lettre. M. Batut vous dira de mes nouvelles. Il m'a veue et trouve que je vous recueille extrêmement ce ne m'est pas un petit contentement chère Madame mes très grant. je vous en assure.

J'envoye un petit présent d'enfant à mon cher nepveu. Je voudrés bien que cela le fit resouvenir de moy, qu'y l'ayme et l'honore de tout mon coeur et mes chère niepce aussy, que j'embrasse un millions de fois.

J'ay envoyé mon recepveur voir ma bonne princesse et de là voir Monsieur vostre mary. J'espère de vous en mander bientôt des nouvelles. Ma bonne princesse se porte bien, Dieu mercy. M^{me} de Guise³³ luy

³³ Henriette de Joyeuse, veuve de Henri de Bourbon-Montpensier, s'était remariée avec Charles de Lorraine, duc de Guise.

amène Madamoyselle de Montpensier dont je vous laisser a penser sa grant joye/ Adieu, chère Madame, je suis vostre servente très humble et très obéissante soeur.

SC. F. N.

Ce 17 no^{bre} 1619.

11

Sans date - Poitiers

à Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Chère Madame, ce petit est pour vous dire que ce paquet que je pencés vous envoyer il y a quinze jours s'est encore trouvé en ceste ville ne s'estant ofert de comodité. M. Batut s'est rencontré aussy en ceste ville qui a désiré que je vous menda ce qu'il ne les a receu que le 13e de ce mois de novembre afin que vous ne jugiés point qu'il y aille de sa faute. C'est un fort honneste hommee t comme je vous ay dit prant tout plain de paine pour moy dont je vous suplye luy savoir gré puis que c'es pour l'amour de vous.

La bonne soeur à nous deux ne m'a point escript à ce voyage. Ca esté Madame voste fille qui me mende qu'elle avoit pris médecine dont elle se trouvoit encore toute mal pour elle. Elle est (en) bonne santé, Dieu mercy.

Adieu Chère Madame, c'est vostre très humble servente et très obéissante soeur qui embrace Monsieur vostre fils et Mesdamoyselle vos filles de tout mon coeur.

SC. F. N.

12

3 décembre 1619 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Ma Chère Madame, c'est tousjours à l'acoustumé à la haste que je vous fais ce mot. La bonne soeur à nous deux et Madame vostre fille murmurent bien contre moy de ne leur envoyer point de responce de tant de paquets qu'elle m'ont envoyé pour vous faire tenir, mes aussy, chère Madame, ce n'est ma faute, car je les envoye fort soigneusement à M. Batut et je croy mon coeur que les recepvés ce qui me m'est en paine de n'avoir nulle de vos lettres.

Je crains que soyés malade ou ennuyée de la maladye de Monsieur vostre mary de ses gouttes, mes il se porte fort bien, Dieu mercy. Envoyant mon recepveur voir Madame nostre tante, je luy envoye aussy le voir. Il a fait tant d'honneur à mon recepveur, il ne se peut davantage. Il me le mendes et que mes niepce sont sy belles et de bonne grâce³⁴, qui ne se peut rien voir de plus agréable, comme est tout ce qui est à ma Chères Madame, que je suplye de m'envoyer des lettre pour nos bonnes Mesdames de La Trimouille, car je suis aussy triste de ne leur en envoyer. pour que d'estre privée de cest honneur.

Adieu chère Madame. Permettez-moy d'embracer un milions de fois Monsieur vostre fils et Mesdamoyselles vos filles. Je les honore de tout mon coeur et désire bien servir vos honneste demoyselle, à qui je fais mille ___ons avecq vostre permission. Adieu chère Madame. Je suis vostre servente très humble et très obéissante soeur.

SC. F. N.

A Ste-Croix, ce 3e décembre.

³⁴ Henriette et Charlotte les plus jeunes filles d'Elisabeth de Nassau étaient restées avec leur père.

8 décembre 1619 - Poitiers
à Madame ma soeur
Madame la duchesse de Bouillon
à Tureine

Chère Madame, j'ay receu vos deux bonnes lettres cinq jours l'une après l'autre, après avoir esté lontans sans en recevoir, dont j'estois bien en paine et marie de ne rendre point ce service à la bonne soeur et chère niepce de leur en envoyer sachant bien que je faix un agréable service. Je leur ay envoyé deux paques tout à la fois que je receus sy mouilles que d_____ le premier dessus qui s'adressoit à moy estoit tout rompu et le petit estoit encore ouvert, mes je croy qu'il ne s'est point perdu de lettres. Pour le cabinet, il n'est point encore arivé je seray bien soigneuse de le faire retirer. Le Sr. Batut me mende que se sera dans huit jours. je suis bien ayse chère Madame de vous rendre ce /2/ petit service.

Toute ma crainte est qu'il se perde quelque chose. J'en suis quelque fois sy en paine que j'en suis toute chagrineuse, comme lorsque l'on m'aporta ces paqués tous mouillés j'en estois extrêmement marie, car j'ay peur que l'on pense que je les aye ouvers et je vous y suis plus fidelle que si c'estois pour moy mesme. Je m'assure bien chère Madame que vous le croyés bien, ainssy je vous ay encore envoyé deux paqués, voicy là trois paquet.

Je vous ay mandé, chère Madame, des nouvelles toutes assurée de Monsieur vostre mary. Vous m'obligerés extrêmement mon coeur, de m'en mender des vostres et de tout vostre cher troupeau que j'onore parfaitement.

Je suis bien ayse de la bonne cour que vous avés eut, mes je suis ennuyée de ce que vous ne croyés pas le miracle que je vous ay mendé /3/, que plus de mille personne ont veu. C'est bien estre incrédule et ne m'estonne plus de la mécréance que vous avés des autres choses³⁵. Nostre bon Dieu, par sa bonté, y mette le remaide qui est nécessaire.

Je né point eu de joye de la lettre que m'avés envoyée de Monsieur l'Electeur³⁶, tant j'ay peur qu'il se danne encore davantage, mes tant sa religion dans ce royaume il randroit mieux que fut le plus pauvre du monde et qu'il se sauvat, mes toutefois que ce grant Dieu qui gouverne tout, ses segret nous estant incongneus, sçaura bien tirer du bien de tout ce qu'il permé ariver.

Je croy vous avoir mendé chère Madame l'entière guérison de Madame nostre tante, Dieu mercy. Vous ne m'avés point mendé qu'elle maladye a eu Madame l'Electrice. J'en suis bien en paine, chère Madame. C'est moy qui avais envoyé une petite bergère qui garde ses poules à mon cher nepveu, je croy vous avoir mendé, et que je l'embrace de toute mon affection et Mesdemoyselles vos fille que j'honore de tout mon coeur et ma chère Madame encore plus eétant sa servante très humble et très obéissante seur. C'est

A Ste Croix, ce 8e de décembre 1619.

29 décembre 1619 - Poitiers
à Madame ma soeur
Madame la duchesse de Bouillon
à Turenne

Chère Madame, j'ay retiré d'un marchand de Limoges vostre cabinet que je n'ay point encore envoyé à Madame vostre fille à cause que le messenger de Touars ne la sceu emporter mes je luy ay escript

³⁵ Les réformés, à l'exemple d'Elisabeth de Nassau ne se laissaient nullement ébranler par l'argument des miracles des Ardilliers.

³⁶ l'Electeur palatin, Frédéric V, neveu d'Elisabeth et de Flandrine de Nassau, avait accepté la couronne de Bohême.

qu'elle l'envoyat quérir car je n'ay point de chevos pour y envoyer ce que j'usse faitct sy jusse peu, croyé le chère Madame et que je prans bien plaisir de vous randre ce petit très humble.

Je ne sçay nulle nouvelles du Sr. Sweerts. Je vous supplye de m'en mender sy vous en savés, car il tarde un peu beaucoup à m'envoyer mon argent. Je vous suplye de luy mender lorsque luy escrités, car je luy ay donné un marchant à Paris pour me le faire tenir.

Je vous envoie chère Madame des lettres de Madame vostre fille. Je vous escriis tousjours à sy grant haste, que je ne sçay que je fais. Adieu mon cher coeur et très honorée Madame à quy je suis très humble servante et tout vostre cher troupeau. Tout le mien vous honore infiniment, surtout ma bonne cousine de Royan, qui est vostre très humble servante.

Ce 29 de^{bre} 1619.

15

14 janvier 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Chère Madame, j'ay bien receu du contentement de voir ce gentilhomme pour qui il vous a plu prandre la paine de m'escripre trois lettre. Je vous laisse à pencer combien j'ay esté ayze de lire de sy chères ety bonnes qui me tesmoygne tant d'amitié que ce les le plus grant contentement que je puis se avoir au monde Je ne vous feray point mention pour ce coup de la datte, parce qu'il fut yssy trois ou quatre jours après. Vous aurés faitc bien ayze aussy Madame vostre fille, car je vois bien qu'elle a bien de l'inpasience d'estre sy lontans à avoir responce de vos lettres.

Chère Madame, je ne sçay pas à qui il tient car pour moy je vous assure que j'an ay un soin plus que de toute autre afaire, mes il n'y a point de messenger de Limoge. Ce ne /2/ sont que voituruer qui n'ont point de jour assuré et aussi tôt qui sont arivés ils parte deux heures après. Je vous assure que des que j'ay des paqués à vous faire tenir, j'y envoie tous les jours et souvant deux fois le jour, afin de vous randre de petit service comme vous le désirer.

J'ay veu le Sr. Batut qui m'a assuré que vous avés bien receu tous nos paqués et m'a montré la lettre que luy avés faitc l'honneur de luy escripre. Je vous rans très humble remercyment de ce que luy mendés de moy comme je vous en avois supplyé.

J'ay veu le couronnement du roy de Boême³⁷ et comme la plus grant des cérimonie ont esté selon nostre sainte et seule bonne religion³⁸ dont j'ay esté bien ayze. Ca esté le plus grant contentement que j'en aye receue. J'en aye bien reeu de l'heureux accouchement de Madame la duchesse de Lenchebert³⁹. Nostre bonne princesse m'a faitc l'honneur de me le mender et comme elle est bien guérie de la maladye qu'elle a eue. Nostre bon Dieu en soit loué et de /3/ la bonne sancté de Madame nostre tante, qui se porte tout à faitc bien, mes M. de La Roche est fort malade. Je l'ay esté un peu mes ce n'est pas grant mal, Dieu mercy.

Madame de Chales nous amena céans le dernier jour de l'an Mlle de Vaillac, parente de Monsieur vostre mary, où toute nos filles m'ont bien tesmoygné l'honorer beaucoup et vous encore plus, car elle l'ont receue avecq tant de bonne volonté et bonne chère qu'il ne se peut dire. C'est une très bonne fille et qui est inspirée tout à faitc du Saint Esprit, car ce n'est ny la chair ni le sanc qui la faitc randre yssy, car nous ne luy avons représenté que de la paine de l'humilité de devenir en paine en subjection, obéissance et

³⁷ Frédéric V, l'électeur palatin, neveu de Flandrine et d'Elisabeth de Nassau a été couronné le roi de Bohême le 4 novembre 1619 à Prague.

³⁸ Et pan pour les protestants !

³⁹ Emilia-Secunda de Nassau (1581-1657), épouse de Frédéric-Casimir, pfalzgraf von Zweibruecken-Landeberg, avait accouché le 27 octobre 1619 à Heidelberg, dun fils Frédéric-Ludwig.

à apprendre à quitter toute vanité. ce qu'elle a embracé d'une très grande affection et dit estre la plus contente du monde.

Son père ne luy a rien donné, mes luy a permis de se randre avecq moy, mes il fut bien assuré qu'elle y fut quy luy donneroit tout ce qu'il luyest nécessaire, mes il avoit opinion que ce qu'elle luy demandoit /4/c'estoit pour aler avecq sa mère à Paris. C'est pourquoy, chère Madame, je vous supplye très humblement de vouloir assurer son père comme elle est auprès de moy, quy luy escriis afin qu'il luy envoie ce qui luy est nécessaire; La pension de quarente escus et autre quarente escus pour un lit tout garni et pour touplain de comodités qu'il faut jusques à sa religion. Faicte-moy l'honneur de luy faire tenir ma lettre.

J'ay receu celle de Madamoyselle vostre fille que j'enbrace cent mille fois. Je luy escripray à la première comodité. En attendant, je finiray ceste-cy, chère Madame, avecq protestation que je suis plus que tout le reste du monde vostre très humble servante et très obéissante soeur.

C'est à Ste-Croix, ce 14e janvier 1620.

Chère Madame, mon recepveur est encore à Juerre où Madame ma tante le retient pour des orgues qu'elle faict faire. Il m'a bien mendé qui avoit veu les plus belles choses du monde et qu'il m'en feroit le récit et que Monsieur vostre mary luy avoit faict tous les honneurs qu'il estoit possible. Je croy vous l'avoir mendé et comme im commençoit à se porter mieux, Dieu soit loué de ce qu'il est entièrement guéry.

Toute nos filles sont vos très humbles servante, surtout ma cousine de Royan qui vous honore parfaitement et Monsieur vostre fils que j'enbrace de tout mon coeur. C'est le plus joli enfant du monde. Nous le disons tous les jours.

16

27 janvier 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Ma Chère Madame, vostre lettre du 4e jenvier m'ont esté randue le 21e et Mme Batut m'escrit avoir receu vostre paquet le 15e je trouve que cela est bien lontans a venir et ne sçay d'où en vient la cause. Sy ce n'est que les messagers ne se rencontre pas à propos. Croyés chère Madame que je m'estime bien heureuse de vous randre ce petit service et y aporte tout le son qu'il m'est possible. Vous me faicte beaucoup d'honneur chère Madame de le croire pour ce que je vous au mendé au roy de Boême. croyés que ce ne sont pas ceux que vous pensés qui m'ont dit que l'on avoit chassé tous les religieux et religieuse ou faict chose qui n'est pas meilleurr. il est bien vray que ça ces teaient l'arivée du roy mes on savoit bien que c'estoit luy faire plaisir, car je croy qu'il ne l'usse pas faict autrement. Il n'y a pas faict d'autre changement encore, mes aussy il y a encore fort peu qu'il y est à la vérité /2/. cela me fâche extrêmement plus cent fois que sy c'estoit un autre à qui je n'aurois pas l'honneur du parterment, pour les raisons que je vous ay mendée, mes ce n'est que l'afection que je luy porte.

Nous avons eu une petite dispute Madame vostre fille et moy, luy ayant mendé ce que vous me ditte que j'avois receu du contentement de voir le couronnement du roy de Boême à cause que les cérémonie avoient esté faicte selon nostre religion. Elle me répliqua que pour eus il n'estimoyent point cela et qu'il ne vouloient que la pure et simple parole de Nostre Seigneur. Je luy mende qu'ils faisoient parade de la parolle de Nostre Seigneur, mes qu'en esfect ils ne la croïoient pas, tesmoin quatre ou cinq passage que je ne vous rediray point, craignant de vous inportuner, mes mon coeur vous me permettrés seulement cest yssy de St Jaques touchant l'onction. Elle me repart par une lettre faicte par le ministre, car pour elle je croy fermement qu'elle n'ust voulu user de tout plains de mos bien mal dis, entre autre efrontyerie que la vérité à la primitive église. Ils confesse qu'elle a esté en usage, mes que les miracle cessant pour la sancté des qu'il a semblé que Dieu vouloit qu'elle fut ausy ostée, sy cela /3/ est en la sainte escripture les ministre et tous ceux de la religion ont bien dit, mes cela m'estant point il n'y a personne au pour veu qu'il veuille

juger sans passion qu'il ne die et voye clèrement qu'ils oste les passage de la Sainte escripture comme il veulle puisqu'ils oste une chose qui confese qui y est et qui a esté en usage et qu'en tout l'escripture il ne parle point du tout qu'il soit osté.

Chère Madame ce n'est point disputer, mes seulement pour vous dire que je suis tellement fortifié et confirmer en ma créance par ceste lettre du ministre escripte par Madame vosre fille que je ne vis jamais plus clèrement qu'il desdise eux mesme, non point seulement en cela, mes en toute la lettre, mes cela seroit trop long à vous escrire. Ce que je ferois de très bon coeur, sans que je crains que ne l'auriés agréable et je ne vous voeux déplaire en façon du monde au contraire. Je vous désire complaire et randre très humble service en tout ce qui me sera possible.

Madame nostre tente continue à ce porter bien, Dieu mercy, mes elle est fort afligée de ma /4/ mère de La Roche qui mourut le 20e de ce mois. Je crain bien que cela soit bien préjudiciable à sa sencte. Sy vous plaict de luy escrire, je luy feray tenir vos lettre.

Je vous en envoye de la bonne soeur à nous deux, qui selon qu'elle me mande s'en va à Paris. Je croy que Madame vostre fille en sera bien fâchée. Elle m'a envoyée une lettre que le roy de Boême me fait l'honneur de m'escrire et me mende et fait la joye d'un fis⁴⁰. Nostre bon Dieu les bénisse tous, car croyés, chère Madame, que je l'honore autant que personne du monde. Et vous aussy mon cher coeur et suis toujours en parlant de vos bontés avecq mes bonnes filles qui vous honore passionément, surtout nostre bonne cousine de Royan qui est oute honteuse de l'honneur que vous luy faicte de, c'est vostre très humble servante de toutes ces affections et à Monsieur vostre fils que j'ayme et honore de tout mon coeur. Je luy envoye deux petite bougie et luy en garde bien lorsque j'auray l'honneur de le voir. Je l'embrace cent mille fois et ma chère Madame un milion de fois comme sa servante très huble et soeur très obéissante.

SC. F. N.

A Ste Croix, ce 27 janvier 1620.

6 février 1620 - Poitiers
à Madame la duchesse de Buillon
à Turene

Ma Chère Madame, la confiance que j'ay en vostre bonté me fit user librement comme me l'avés comamndé aussy me temoignés vous bien par la vostre du 21e de jenvier de ne l'avoir point eu désagréable aussy chère Madame je vous assure qu'en partie je laisse de vous escrire, craignant retenir le paquet de Madame vostre fille et que vous feussiés plus lontans à recepvoir de ses nouvelles, car je sçay bien que ce vous est un grant contentement que d'en savoir. Je vous en envoye encore.

Elle me mende estre bien triste de l'absence de Madame sa belle-mère. Elle luy a laissé Madamoyselle sa fille. Vous sçaurés bien chère Madame l'occasion de ce /2/ pront voyage, mes moy je ne suis pas du segret⁴¹. Je m'en doute toutefois. Le bon Dieu veille tout conduire pour sa gloire. C'est tout ce que je dois souhetter et après d'estre toujours bien aymée de ma très honorée Madame et bonne soeur qui me fait trop d'honneur de prandre la paine de m'entretenir.

J'ay trouvé ceste dispute bien estrange de ces deux prinec en'ayant quère deux. Ils se debvroient aymer extrêment. c'est un gratn malheur que la desunion entre ces grans princes et qui peut beaucoup nuire. Nostre bon Dieu nous face la grâce de les bien inspirer à les mintenir en paix.

Je vous ay mendé, par ma dernière, comme ma bonne Madame estoit /3/ entièrement remise grâce à Dieu, mes l'on craint que la mort de ma mère de La Roche luy altère sa sancté. Nostre bon Dieu nous la conservera par sa bonté, comme je l'en suplye de tout mon coeur. Je croy que vous faicte bien le

⁴⁰ Le 27 décembre 1619 à Prague, la reine de Bohême, Elisabeth d'Angleterre, avait donne le jour à un fils : le célèbre prince Rupert.

⁴¹ Charlotte-Brabantine de Nassau était partie à Paris suivre ses procès en cours.

semblable, chère Madame, quy je m'assure serés estonnée des nouvelles que l'on m'a ditte que le Roy a donné ceste abaye à sa soeur bâtarde. Il en a deux religieuse à Chelle⁴².

J'en ay escript à la bonne seur à nous deux pour faire en sorte que ce soit plutôt à nostre bonne cousine de Royan qui est bonne tout a fait. Jamais, elle n'est ny fâchée ny mécontente. Elle ne le désire nulement, au contraire elle m'en veut rien ouïr parler. c'est pour quoy il n'en faut rien dire. Elle est vostre très humble servente de tout son coeur et à Monsieur vostre fils et Medamoyselle vos fille et moy aussy et toute entièrement à ma très chère Madame que j'enbrace un milion de fois.

C'est

SC. F. N.

Ce vie febvrier 1620.

17

19 février 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Chère Madame, c'est bien vous qui este d'une sy parfaitement bon naturel, que je n'en croy pas au monde une semblable. La lettre que je viens de recevoir de vous du 6e de ce mois de feuvrier que j'ay receue le 15 me le tesmoyne encore de nouveau. Elle n'a pas esté sy lontans par les chemins que les autres dont je suis bien ayse car c'est le plus grant contentement que je puisse avoir au monde que de recevoir des nouvelles de ma chère Madame par ces bonnes lettre qui me représente sy vivement l'honneur qu'elle me fait de me bien aymer et ne le méritant nulement estant sy inutile à luy randre très humble service, mais croyés chère Madame qu'en affection je surpasse tout le reste du monde à vous honorer.

Je vous envoie des nouvelles de Madame vostre fille, mes de n'est pas la responce de ce dernier paquet que je luy ay envoyé aujourduy. Je croy qu'elle vous mendera des nouvelles /2/ de la bonen soeur à nous deux. Elle m'a fait l'honneur de m'assurer qu'elle s'estoit bien portée en son voyage Dieu mercy, dont je suis très ayse. Je vus rans ausy très humble grâces, mon coeur, d'avoir pris la paine d'avoir envoyer exprès chès Monsieur de Villac. Je vous assure que sa fille la plus douce et obéissante qu'il est possible. Elle se fait aymer à toutes mes c'est aussy bien pour l'honneur qu'elle a d'estre parente à Monsieur vostre mary que pour tout le reste vous vous ne croyriés jamais combien elle a esté bien receue pour l'amour de luy mes la source pur l'amour de vous ma chère Madame qui este sy extrêmement honorée en ceste maison qu'il ne se peut assés dire et surtout de vostre petite soeur, qui est bien ayze que Monsieur vostre mary se porte bien. Dieu luy veuille mintenir aussy longues ennée que vous le souhittés et moy aussy pour Madame nostre tante. Elle a toujours /3/ esté malade depuis la mort de ma mère de La Roche, toutefois les médecons dise que ce n'est rien. Il n'y a que son grand âge qui fait peur.

Je vous supplie chère Madame que nous ayons responce de Monsieur de Villac. Sa fille l'atent avecq bien de l'inpassience et a esté bien ayse de l'honneur que vous luy faicte d'estre bien ayze qu'elle soit issy puisqu'elle avoit ce dessain d'estre religieuse aussy l'ay je prise sur l'assurance que Madame Chalais m'a donné qu'elle avoit congé de son père. Elle tellement contente céans qu'il ne se peut davantage et dit qu'elle aymeroit mieux mourir que d'en sortir jamais ma cousine d'eroyan dit bien que vous luy faicte tropt d'honneur de vous souvenir d'elle qui est vostre très humble servente de tout son coeur et moy encore plus et embrace toute vostre chère troupe cent mille fois. C'est SC. F. N.

A Ste Croix, ce 19e febvrier 1620.

⁴² Jeanne-Baptiste (1608-1670) et Marie-Henriette (1609-1629), filles de Henri IV et de Charlotte des Essarts. Jeanne-Baptiste de Bourbon devint en 1637 abbesse de Fontevraud, à la mort de sa cousine Louise de Bourbon-Lavedan.

18

3 mars 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

... toujours un très particulier oinet l'ayme et l'aymeray toujours beaucoup. Je luy ay donné jusques à ceste heure tout ce qui luy faut en ceste considération. Nous n'écripvons point à Monsieur de Villac parce qu'il mende qu'il part pour aler à Nerac et à son retour il promet satisfaire à tout.

J'ay sy grant haste mon coeur que vous me pardonnerés ce brouillon et Monsieur vostre fis sy je ne luy rant response. Je trouve qu'il escript extrêment bienpour son âge et Mesdamoysselles vos filles. je suis servente à tout et de toutes mes affections et plus à ma chère Madame que personne du monde.

Adieu donc ma très honorée Madame et chère soeur. ma cousine de Royan et tout le reste sont vos très humbles et très obéissante servente.

CS. F. N.

Ce iiiie mars 1620.

16 mars 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Ma Chère Madame, je vous envoye un paquet de Madame vostre fille; Nous n'en avons point receu de vous depuis que je vous l'ay mendé. Je vous croy elongnée de Turenne dont je suis bien fâchée, car nous ne savons sy souvant de vos nouvelles, comme je désire et d'en envoyer à Madame vostre fille, car c'est tout son plaisir que d'en recepvoi et le mien aussy. Je croy qu'elle vous en mendera de la bonne soeur à nous deux. C'est pourquoy je ne vous en diray rien.

Je vous supplyray seulement de prendre la paine de faire tenir ce paquet à Monsieur de Vaillac. Je croy qu'il n'est pas chés luy mes à Nérac et je croy chère madame que vous alé de ce costé là. Pardonés-moy sy je vous donne ceste paine vostre bonté m'en donne la hardiesse. C'est aussy à elle à qui j'ay recours pour vous supplyer de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces que je tiens chère sur toutes chose. Honorés-m'en donc toujours et me permettés d'embrasser tout vostre chère troupe et suis plus que personne du monde vostre servente très humble et très obéissante seur.

CS. F. N.

Ce 16^e mars.

19

13 avril 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame, j'estois bien en paine d'estre sy lontans sans savoir de vos nouvelles, mes je, pour me contenter je le remestois à vostre élongnement de Turenne. J'usse bien esté plus affligée, sy j'usse sceu que c'estoit celle que vous aviés de la maladie de Monsieur vostre fils, que j'ay appris par vostre chère lettre et ensemble sa guérison, dont je loue et rans grâce au bon Dieu et croyés donc Madame que je vous plains bien de l'avoir eu sy lontans malade. Je m'étonne comme il a eu la force de supporter sy lontans ceste fiè[v]re intermitante, car il me semble qu'elle ne laisse que deux ou trois heures. Je croy que sy l'eut esté saigné, qu'elle ne luy /2/ eut pas tant duré, mes puisqu'il est guéry c'est le principal.

17

M. de Rignac⁴³ me mende bien, ce que je dit tou les jours, que vous este la meilleure soeur (je voulois dire mère) du monde, mes vous este tous les deux et ne croy pas que l'on trouve jamais un sy bon naturel que le vostre.

Pour moy, mon coeur, je le vous cède tout à fait, et me le tesmoynés sy fort, qu'il ne se peut davantage de voir pris la paine de me mender sy particulièrement des nouvelles de ce mignon nepveu, que j'ayme de tout mon coeur et aussy de me désirer tant de me voir sans la grille, n'ose vous en doner nulle espérance, car l'on m'a dit qu'il n'y a plus de moyen d'en avoir permission. Monsieur nostre évesque et d'autre prélas à qui j'en ay parlé. Monsieur l'évesque d'Hair⁴⁴ (?) me dit le semblable, que sy vous esties de nostre religion qu'il y avoit /3/ espérance, mes qu'il ne se peut tous. Messeigneurs nos prédéceurs en ont esté. Et depuis huit jours, j'ay encore sceu que Messeigneurs nos grans pères ont bâti la plus grant part de monastères qui sont à la Franche Conté, dont j'ay receu un extrême contentement de le voirs en la mesme foy, qui a tousjours persisté depuis les apostres.

Nostre seigneur ayant dit à St Pier ce qu'il luy donnoit les clefs du royaume des cieus que ce qu'il l'iroit en terre avoit lu au ciel et ce qu'il déliroit en terre seroit délié au ciel. Voylà des paroles de grande consolation. J'ay le livre où tous les papes depuis St-Piere jusques à presant qui soit esté ; mes je ne vous fais pas plaisir, mon coeur, de vous faire cest entretien pour le moins vous supplie je de croire que c'est pourtant la grande affection que je vous porte qui me le fait dire. Je vous requierz de le croire chère Madame, et de m'aymer bien tousjours car ces le plus grant contentement que je puisse avoir au monde.

Vous aurés bien emplement des nouvelles de Madame vostre fille tous ce que vous diray, c'est qu'elle se fait fort aymer et estimer comme elle le mérite bien aussy. Ma cousine de Royan à la fievre tierce depuis trois semaines. Elle est passionément vostre très humble servente et tout le reste aussy et moy plusque toute autre. Je vous le proteste ma très chère Madame. C'est

SC. F. N.

A Ste-Croix ce 13 avril 1620.

20

6 mai 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame, j'ay receu les deux lettre que m'avés fait l'honneur de m'escripre, que Madame vostre fille m'a envoyé où je vois tousjours la continuation de vostre bonté prenant la paine de m'escripre sy souvent, encor que je n'usse rien sceu que vous heussies escript à Madame vostre fille.

Mes, chère Madame, il semble par la vostre dernière que vous doutés qu'il ne soit en ma puissance d'avoir l'honneur de vous voir sans la grille. Vus me feriés bien tort chère Madame sy vous en aviés la moindre pensée, car je le désire encore plus que vous, ne sçauriés faire et voudrés de tout mon coeur que ce qui l'enpesche le plus fut osté, sy j'avois d'aussy belle parole comme à vous mon coeur. Je vous en exprimerois aussy bien mon desplaisir comme vous me représentés vivement le vostre, mes vous savés que je ne sçay ne rien dire, ny escripre que très grossièrement et fort mal, mes /2/ toutefois, chère Madame, je ne laisse d'en avoir un très sensible resentiement et plus à Dieu il ne qu'il ne tint qu'à moy nous aurions bien le contentement parfait de nous voir, mes puisque ma condition, que j'ayme et chéris tant, ne le porte pas. C'est ce qui me fait résoudre à tout mesme voyant que celle qui espouse des Rois quitte bien à père, mère et tout le reste, sachant fort bien qui ne les verons jamais comme a fait la princesse d'Espagne et plusieurs autre pour les prières de la terre tellement que moy, quy me suis donnée à nostre bon Dieu. Quoy ne doi-je me soumettre encore qu'il me fâche à la vérité extrêmement de voir ma chère Madame par la grille, mes il faut se surmonter pour n'enfindre ce qui est de ma vocation. Je

⁴³ Pierre de Rignac était un gentilhomme du duc de Bouillon.

⁴⁴ Aire-sur-L'Adour.

m'assure que vous élires encore plutôt de me voir par la grille que /3/ point du tout. Je croy bien fort que vous n'aüriés pas le courage de passer sy près sans me donner un pauvre pour.

Je suplye Monsieur vostre fils de vous faire ceste requeste pour moy, et Mesdamoysselle vos filles aussy, à qui j'envoye à chacune une bougie et à vous ma chère Madame. je vous envoye deux c'est peu, mes il est fort difficile de trouver occasion sure à vous les faire tenir. Vous m'aviés trop obligée mon coeur de m'avoir mendé que Messieurs vos enfans en désiroient avoir. Je les enbrace tous cent mille fois et suis leur servente très et la vostre plus que personne du monde.

J'ay receu des lettres du sieur Sweerts qui me mende m'avoir escript par Sedan. Je vous suplye de vous en enquérir. La fièvre tierce continue tousjours à ma cousine de Royan qui est bien vostre très humble servente et tout le reste du troupeau. Vous aurés bien des supplications et bonne compagnie à ce que je vois, mes je trouve que vous avés bien raison de ne l'acorder pas, estant tous deux sy jeunes⁴⁵. Adieu donc mon cher coeur. Croyés que vous este tousours parfectment honorée de vostre très obéissante soeur et servente, très humble. C'est
SC. F. N.

A Ste-Croy, ce 6 may 1620.

21

22 mai 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turene

Ma Chère Madame, vous trouverés par mon autre lettre comme je n'avés pas manqué à vous escripre mes comme je faisois voir s'il y avoit des gens de Limoge pour vous envoyer ma lettre.

J'en receu une de Madame vostre fille qui me mendoit qu'elle vous enverroit bientost un laquais, ce qui a esté bien lons que ne pensés et l'atendant de jour en jour m'a faict tousjours garder ma lettre, ma chère Madame, que je ne laisse de vous envoyer, encore que je crains bien qu'elle ne vous soit agréable, n'ayant point voulu vous mentir, mes c'est à mon grant regret qu'il m'a faillu vous dire ce que je vous mende.

Encore, avois-je oublié à vous dire que nous ne sommes pas sy bien avecq Monsieur nostre évesque, que nous avons tousjours esté par cy-devant ; car je suis fort fâchée que ayant eu quelque diférant /2/ avecq les pères jésuiste pour les curés et paroisse, cela n'estant point de la foy en fasson du monde. Il m'a faict commendement de ne m'en servir plus, ny de leur parler jusques à ce qu'il luy plut en ordonner autrement, cela mespesche encore plus que jamais de le requérir de toute autre chose. Je croy bien, chère Madame, que vous trouverés cela un peu estrange, encore que vous n'aymiés point les pères jésuiste, mes pour l'amour de moy.

Monsieur et Madame de La Trimouille m'a merueilleusement obligée, l'ayant tesmoygné à quellqu'un qui la veu de ma part ce n'est pas pourtant que il ne veuille randre tout respect et obéissance au conditsiens nostre esvesq, mes tous les autres religieux en ont dit autant que les jésuiste et il ne s'est pris qu'à eux /3/ mes c'est que l'on luy a donné entendre tout autrement nous luy obéissons n'ayant depuis parlé à aucun je crains de vous ennuer chère Madame de tout ce discours, toutefois j'ay tant de confiance en vostre bonté, que vous jugerés bien que ce que je vous dis, c'est pour vous en descharger mon coeur et ne vous rien celer.

Je loue Dieu de la bonne disposition de mon cher nepveu et de Mesdamoysselles ses soeur. Je leur envoie chacun de la bougie et à vous aussy chère Madame. Il y a lontans qu'elle est preste, mes j'atendois toujours ceste occasion par laquelle je vous prostesteray la continuation de ma parfecte affection à vous honorer, ma chère Madame, et mon coeur à qui je suis très humble servente et très obéissante seur.

⁴⁵ Flandrine de Nassau fait probablement allusion ici au projet de mariage entre sa nièce Elisabeth de Nassau avec le jeune marquis de Duras, Guy-Aldonce de Durfort qui ne sera célébré qu'en 1624.

C'est

SC. F.N./4/.

Chère Madame, j'avois fait hier ma lettre pensant que le laquais de Madame votre fille viendrait comme elle me l'avoit demandé. Il n'est encore arrivé. Je lui viens d'envoyer votre paquet par le curé de Thouars qui est parti aussi tôt pour s'y en aller.

J'ay été extrêmement aise mon cher coeur d'avoir appris de vos nouvelles et la guérison de Monsieur votre fils et la votre plutôt que la maladie, car j'usse été en une peine extrême de votre mal et de la rechute du petit mignon⁴⁶. A la vérité elle sont bien plus dangereuse, mes mon coeur il ne faut pas aussytôt vous tant affliger. Il faut concerver vos bons et beaux yeux. Je les eusse bien embrassés ce que je fais de toute mon affection par désir.

Les vôtres m'obligent trop chère Madame, mes il y avoit plus d'espérance de Turenne qu'à Sedan quoy que j'espère que nostre bon Dieu me fera la grâce de ne sortir jamais, mes s'il nous arivoit quelque fortune il faut sortir, je me tiens bien toujours assurée que ma chère Madame me recevrait bien et je vois que je ne me suis pas trompée dont je vous rans dis mille grâce mon coeur et vous assure que ma cousine de Royan et toute mes religieuses avecq moy désirerons que cela se peut de vous voir sans la grille, mes il faut estre obéissante en toute chose sans /5/ exception.

J'ay eu toute le journée Mademoiselle de Longueville⁴⁷ et Mme de Matignon⁴⁸ qui sont en ceste ville pour faire que Madame de La Trinité⁴⁹ effectue see promesse de faire recevoir sa fille coadjutrice et après sa mort abesse, mes l'on dit qu'elle ne le veut pas, ny ses religieuses. Je ne lui en ay point parlé, craignant de dire chose qui eut déplu à Madame de La Trinité et à ceste heure j'en suis en peine, pensant mieux avoir donné subject de croire, que j'en suis participante que j'approuve ce que Madame de La Trinité a fait.

Je croy que vous savés bien que la bonne soeur à nous deux a gagné son procès contre Monsieur de Roanés⁵⁰. Elle me vient d'envoier une lettre de la roine de Boême⁵¹. Je suis bien glorieuse de l'honneur qu'elle ma fait. Adieu, chère Madame, je me meurs de peurs que vous soies infortunée de mes deux grans lettres mes je suis de tout mon coeur votre servente très humble et très obéissante soeur. FN

A Ste 22^e may 1620.

22

24 mai 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

à Turenne

Ma Chère Madame, ce laquais estant arrivé ce dimanche matin, je n'ay le temps que de vous dire un petit. Vous n'avez point la responce de votre paquet que j'anvoye aussi et à Madame votre fille, car il a trouvé celui qui lui portoit à demye lieue de Thouars.

Nous avons céans la niepce de ceste bonne abaise dont me parlés, qui y doit estre religieuse, sy plaist à Dieu ; lequel je vas prier pour la bonne sancté de ma chère Madame et tout son troupeau, que j'embrasse cent mille fois et qu'il vous donne à tous autant de bien spirituels et corporels que je vous en désire.

⁴⁶ Turenne avait souffert au début du printemps d'une forte fièvre pendant le séjour de sa mère à Montfort et Lanquais.

⁴⁷ Catherine d'Orléans-Longueville.

⁴⁸ Eléonore d'Orléans-Longueville, veuve de Charles, Goyon-Matignon, comte de Torigny.

⁴⁹ Guischarde de Bourbon, abbesse de la Trinité de Poitiers.

⁵⁰ Louis Gouffier (1578-1642), duc de Rouannez et seigneur d'Oiron près de Thouars. A ce jour nous ne connaissons pas la nature de ce procès.

⁵¹ Elisabeth Stuart, épouse de l'électeur palatin Frédéric V.

Je vous ay envoyé, par le messager, de la bougie; Je pense ne vous avoir pas dit qu'il y en avoit une pour Monsieur vostre mignon fis, de qui je désire bien savoir des nouvelles. Je l'honore de tout mon coeur et suis sa servente et à Monsieur le marquis de Duras⁵² qui m'oblige trops de se resouvenir de moy. Adieu mon coeur et très chère et honorée Madame. C'est SC. F. N.

Ce 24e may 1620.

23

15 juin 1620 - Poitiers

à Madame ma soeur

Madame la duchesse de Bouillon

Ma Chère Madame, comme j'estois en paine de trouver occasion de vous escripre, ce gentilhomme est arivé de Madame vostre fille, dont j'ay esté bien ayse, mes ça esté sy tard que je n'ay pu le voir sy je puis sera demain.

Je vous diray donc, chère Madame, que vostre bonne lettre m'a tant contentée qu'il ne se peut davantage, voyant que ma chère et très honorée Madame a trouvé mauvais que je luy aye dit toute ma petite fâcherie, qui m'a tourné à contentement, car le Roy m'a faict l'honneur d'avoir aussy tôt envoyé yssy un conceillé de la Court pour acorder le diferant qu'avoit Monsieur nostre évesque et les pères jésuiste ; et luy a mendé que sur toute chose, il vouloit que je fusse contente, satisfait de ce qui a esté faict et faict voir que tout estoit de faux rapors qui avoient esté fais à mondit sieur nostre évesque, dont /2/ j'en reçois une joye extrême, de quoy tout est sy bien passifié. Nostre bon Dieu en soit loué à jamais.

Croyés, chère Madame, qu'il n'a pas tenu à bien prier et suplyer Monsieur nostre évesque, mes jamais il ne m'a voulu en fasson au monde rien accorder de ce que je luy ay demandé et s'il le pouvoit entièrement. C'est pourquoy je pense que pour ce en quoy il n'est absolu, et qu'il a un supérieur. Il aura bien de plus légitime excuse qu'il n'avoit à me refuser dc ce qu'il m'avoit toujours permis et n'avoit nulle occasion de me le défandre. Je suis bien marie, mon coeur, de vous dire cecy, mes il ne vaux pas vous donner de vaine espérance ; toutefois lorsque vous serés yssy vous verrés ce qu'il dira, car je voudrés de tout mon coeur vous pouvoir doner le contentement que vous désirés, qui me /3/ seroit aussy grant qu'à vous, croyé le mon coeur.

Et que je suis bien en paine de ce que Monsieur vostre mignon fis s'est trouvé encore mal, et vous aussy, qui ne faicte point assés estat de vos maus, sy esse chère Madame qui faut bien vous concerver pour l'amour de tant de personne à qui vous este sy nécessaire et qui vous honore parfaitement, dont je me dis des premières. Notre bonne cousine de Royan est de ce nombre. Je vous en assure, elle n'a pas la fièvre, Dieu mercy, mes elle ne se porte pas guère bien.

Il est tard et me faut lever à minuit, adieu tout court, chère Madame ; j'embrace tout le cher troupeau, auquel je suis servente de tout mon coeur et surtout à vous mon, ma chère Madame.

C'est

SC. F. N.

A Ste-Croix ce 15e juin 1620.

--

Jean Luc Tulot, F 22000 Saint-Brieuc, 31 décembre 2006

⁵² Jacques de Durfort, marquis de Duras, dont le fils avait été fiancé avec Elisabeth la troisième fille du duc et de la duchesse de Bouillon.

